



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DU V CONGRÈS MONDIAL
DE LA PASTORALE POUR LES MIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS**

Jeudi 20 novembre 2003

*Éminences,
chers frères dans l'épiscopat,
bien-aimés frères et soeurs dans le Christ,*

1. La paix soit avec vous! C'est avec joie que je vous accueille ici aujourd'hui. J'adresse une salutation particulière au Président du Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, le Cardinal Stephen Fumio Hamao, et je le remercie des paroles cordiales qu'il m'a adressées en votre nom. Je suis heureux de saluer les autres Cardinaux et les Évêques présents parmi vous, et de souhaiter une bienvenue particulière à nos frères et soeurs venus d'autres communautés chrétiennes. A l'occasion de votre V Congrès mondial, j'assure également de ma proximité spirituelle les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les étudiants étrangers partout dans le monde, auxquels vous vous efforcez d'apporter une assistance.

L'oeuvre de promouvoir le bien-être de nombreux hommes et femmes qui, pour diverses raisons, ne vivent pas dans leur pays natal, représente un vaste domaine pour la nouvelle évangélisation à laquelle toute l'Église est appelée. Une condition importante de cette tâche consiste à reconnaître la mobilité - volontaire et involontaire - de nombreuses familles aujourd'hui.

2. L'Église continue de chercher à répondre aux signes des temps; il s'agit d'un défi qui appelle à un engagement pastoral toujours renouvelé. Inspiré par la Constitution apostolique du Pape Pie XII, *Exsul familia*, et en réponse à l'enseignement du Concile Vatican II, le Conseil pontifical prépare actuellement une Instruction qui répondra aux nouveaux besoins spirituels et pastoraux des migrants et des réfugiés, et présentera le phénomène de la migration comme un moyen de

promouvoir le dialogue, la paix et la proclamation de l'Évangile.

Une attention particulière doit être apportée aujourd'hui à l'aspect œcuménique de la migration, avec une référence aux chrétiens qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique, et également à la dimension interreligieuse, notamment à l'égard des fidèles de l'islam. Je suis certain que l'Instruction répondra à ces exigences et formulera le besoin de promouvoir un programme pastoral ouvert à de nouveaux développements mais, dans le même temps, toujours attentif au devoir des agents de la pastorale de collaborer pleinement avec la hiérarchie locale.

3. C'est dans ce contexte qu'a été choisi le thème de votre Congrès: "Repartir du Christ: pour une pastorale des migrants et des réfugiés renouvelée". En prenant comme point de départ ma Lettre apostolique [Novo millennio ineunte](#), vous vous proposez d'analyser les défis d'aujourd'hui à la lumière de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, en soulignant l'aspect de la charité et en consacrant une attention particulière au mystère de l'Eucharistie, en particulier sa célébration le dimanche. Je vous encourage dans cette tâche et je vous rappelle que ce n'est pas une formule que nous recherchons, mais une Personne, et la certitude qu'il nous donne: "Je suis avec vous pour toujours" (Mt 28, 20).

Dans ce but, je réaffirme une fois de plus que le renouveau pastoral, quel que soit son objectif particulier, ne consiste pas à "inventer un "nouveau programme". Le programme existe déjà: c'est celui de toujours, tiré de l'Évangile et de la Tradition vivante. Il est centré en dernière analyse, sur le Christ lui-même, qu'il faut connaître, aimer et imiter, pour vivre en lui la vie trinitaire et pour transformer avec lui l'histoire jusqu'à son achèvement" ([Novo millennio ineunte](#), n. 29). Telle est notre proclamation commune du Christ, qui doit "atteindre les personnes, modeler les communautés, agir en profondeur par le témoignage des valeurs évangéliques dans la société et la culture" (*ibid.*).

4. C'est précisément dans la société et la culture que nous devons montrer le respect de la dignité de l'homme, du migrant et du réfugié. A cet égard, j'exhorte une fois de plus les États à adhérer à la Convention internationale pour la Protection des Droits des Travailleurs immigrés et de leurs familles, qui est entrée en vigueur le 1 juillet 2003. De même, j'appelle les États à respecter les Traités internationaux concernant les réfugiés. Une telle protection de la personne humaine doit être garantie dans chaque société civile et respectée par tous les chrétiens.

5. Avec gratitude pour le travail du Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, et pour le soutien de tous ceux qui y collaborent, je partage avec joie ces réflexions avec vous, et je vous encourage dans vos débats qui auront lieu au cours des cinq prochains jours. A vous et à tous ceux qui sont confiés à votre soin particulier, je donne la Bénédiction apostolique en signe de force et de paix dans notre Seigneur Jésus Christ.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana